

Volume 10, numéro 6, le 11 décembre 2019

Ce numéro porte sur l'assemblée annuelle et la réunion du comité de retraite des 2 et 3 décembre 2019. Vos questions, commentaires ou critiques peuvent être acheminés oralement ou par écrit au secrétariat.

Au revoir, Marie et bienvenue Anabelle !

Marie Leahey, coordonnatrice générale du Régime de retraite depuis le printemps 2010, prendra sa retraite le 31 décembre prochain. Embauchée alors que le régime ne comptait que 1 800 membres et un peu plus de 3 millions \$ d'actifs, Marie a contribué de façon très importante au développement du Régime pour l'amener à aujourd'hui. Femme de principes, issue du communautaire, capable de bien comprendre, d'articuler des problématiques et défendre avec énergie le Régime et l'importance des conditions de travail dans le secteur communautaire, personne d'équipe qui a travaillé à mettre en place un très bon climat au sein de l'équipe tout en assurant un service de qualité auprès des membres et des employeurs, Marie, tu peux nous quitter la tête haute avec le sentiment du devoir accompli. Reçois la reconnaissance de tous et toutes.

Après un processus de sélection rigoureux auquel 44 personnes ont soumis leur candidature, 4 personnes, toutes hautement qualifiées, ont passé une entrevue. Le choix unanime du comité de sélection et du comité exécutif s'est porté sur Anabelle Caron, travailleuse au Centre de santé des femmes de Montréal depuis près de 20 ans. Une précision importante s'impose. Anabelle siégeait déjà au comité de retraite depuis près de deux ans et au comité exécutif. Elle nous a informés avant même le début du processus qu'elle songeait à poser sa candidature. Dès lors, un « mur de Chine » a été établi pour nous assurer qu'Anabelle soit exclue des discussions et démarches portant sur le processus de sélection afin d'assurer un traitement équitable avec les autres personnes postulantes. Nous sommes persuadés qu'Anabelle a toutes les qualités requises pour poursuivre l'excellent travail réalisé par Marie et faire progresser le Régime tout en demeurant attentive aux besoins et aspirations de nos membres. Anabelle entrera officiellement en poste le 6 janvier prochain.

Nous meilleurs souhaits d'une retraite heureuse, en santé et sereine pour Marie. Bienvenue Anabelle.

Une nouvelle nomination au comité de retraite, mais un nouveau poste à combler au comité de retraite : à qui la chance ?

Johanne Nasstrom (Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie), élue à l'Assemblée annuelle du 3 octobre dernier, assistait à sa première rencontre en tant que membre sans droit de vote représentant les personnes actives. Bienvenue Johanne. Le comité de retraite a nommé au poste de membre du comité sans droit de vote représentant les personnes inactives Nathalie Babin, de Centr'elles, comité d'action des femmes d'Avignon. Nathalie occupait déjà ce poste, mais, en raison d'un imbroglio, n'avait pas pu soumettre sa candidature.

Anabelle Caron, membre représentant les employeurs, a remis sa démission. Ce poste est donc ouvert. Le Règlement intérieur du Régime précise ce qui suit à l'article 3.2.6 :

« Le bulletin de candidature de la personne qui pose sa candidature à un poste de représentant employeur doit être endossé par le groupe qu'il représente à l'Assemblée. Avec leur bulletin de mise en candidature, les candidat(e)s doivent transmettre au secrétaire du Comité de retraite un document faisant mention du poste souhaité, des motifs pour lesquels ils posent leur candidature et présentant un résumé de leur curriculum vitae, le tout devant tenir sur une feuille "8 1/2 X 11". N'hésitez pas à communiquer avec Anabelle Caron, au secrétariat, qui se fera un plaisir de vous renseigner. **Les candidatures au poste de représentant les groupes sont recevables jusqu'au 28 février 2020.**

Nominations par le comité de retraite

Lors de sa rencontre, le comité de retraite a renouvelé pour un an le mandat de Michel Lizée comme membre indépendant. Le comité a également procédé à l'élection du comité exécutif en renouvelant les mandats de Lise Gervais (Relais Femmes), Nathalie Roberge (Centre d'action bénévole de Granby), Régis Audet (Centre d'action bénévole de Saint-Alphonse Nouvelle) et Michel Lizée (retraité du Service aux collectivités de l'UQAM). Steve Marcoux (Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles) a été élu en remplacement d'Anabelle Caron.

Les membres ont également signé les documents portant sur les obligations d'un membre du comité et sur la déclaration des intérêts et les antécédents judiciaires. Cela protège le Régime et ses membres tout en satisfaisant les exigences de l'assurance responsabilité fiduciaire.

Placements : 13,46 % de rendement depuis le début de l'année jusqu'au 30 octobre 2019

Lors de cette réunion, les membres ont pris connaissance des rendements de la caisse au 30 septembre 2019. À ce jour, le rendement annuel s'élève à 13,27 %, soit à peu près en ligne avec les marchés dans lesquels nous sommes investis. Sur un horizon plus approprié de 4 ans puisque nous sommes des investisseurs à long terme, notre rendement annualisé s'élève à 8,54 % par année, soit 0,42 % de mieux que les marchés.

Pendant ces 4 ans, nous gestionnaires en actions internationales (4,58 % de mieux que les marchés, ce qui nous classe parmi les 25 % des fonds qui ont le mieux performé !). Les gestionnaires en revenu fixe et en immobilier ont mieux fait que les marchés tandis que ceux en revenu fixe long terme et surtout en actions canadiennes ont moins bien fait. Dans ce dernier cas, une révision des gestionnaires devra être faite au début 2020.

Notre rendement a été moins volatile, donc moins risqué, que les marchés dans lesquels nous sommes investis (4,95 % vs 5,47 %). **Moins de risque, plus de rendement.** Enfin, dans les mois où les marchés ont baissé, nous avons mieux protégé le capital **en ne baissant que de 80 % de la baisse des marchés**. À long terme, une bonne façon de faire mieux que les marchés est de baisser moins que ceux-ci quand ils baissent, surtout que notre mandat est de verser des rentes garanties, quel que soit le rendement de la caisse.

Au 30 octobre 2019, le rendement depuis le début de l'année atteint 13,46 %. À moins d'un dérapage d'ici la fin de l'année, 2019 sera une bonne année en termes de rendement.

La mise en place du fonds en infrastructures globales, qui tiendra compte des exclusions souhaitées par nous en matière de PPP, d'énergies fossiles et de projets concernant l'eau qui nuisent à l'environnement ou aux communautés et mettra l'accent sur les énergies renouvelables devrait démarrer d'ici la fin de l'année. Des difficultés liées au choix d'un gestionnaire (Innocap) et d'un administrateur (Maples) ont retardé le processus. Alors que ce type de fonds international

est souvent localisé dans un paradis fiscal, le nôtre sera domicilié au Québec, ce qui constituera un facteur d'attraction additionnel pour plusieurs investisseurs institutionnels. Plus les montants investis sont importants, plus les frais diminuent pour tous les investisseurs !

La sécurité du financement des prestations : notre approche pour assurer que l'argent sera là pour payer les rentes promises.

À la dernière rencontre, les membres du comité avaient soulevé un certain nombre de questions sur notre façon d'assurer la sécurité des rentes de retraite garanties. Les éléments suivants sont ressortis :

- 1) Sur la base de travaux d'experts, notre actuaire estime que le rendement attendu de notre politique de placement devrait générer à moyen et long terme un rendement de 6,15 % net de frais. S'il s'était arrêté là, il aurait pu dire que la formule de rente de notre régime serait quelque chose du genre "100 \$ cotisé achète une rente annuelle garantie de 112 \$ à 65 ans plus l'indexation au coût de la vie, avant comme après la retraite". Mais il y aurait une probabilité plus élevée de ne pas atteindre ce 6,15 %. Le comité de retraite vote donc, lors de chaque évaluation actuarielle, à la suggestion de notre actuaire, de réduire ce 6,15 % de rendement attendu à 5,5 % de rendement attendu, une baisse de 12 %. Cela augmente significativement la probabilité d'atteindre l'objectif de 5,5 %, et donc la sécurité des rentes garanties. Précisons que le rendement annualisé du Régime depuis sa création s'élève à 8,66 % brut, donc au-delà du rendement minimum requis.
- 2) Nous avons demandé à l'actuaire de ventiler la répartition de chaque 100 \$ cotisé.

Qu'est-ce que chaque 100 \$ de cotisation totale achète au juste ?

55,70 \$	C'est le montant nécessaire pour financer le versement de la rente annuelle garantie à 65 ans jusqu'au décès. Tout le reste (44,30 \$) constitue une couche de sécurité additionnelle garantissant le versement de la rente garantie de 10 \$.
38,30 \$	C'est le montant nécessaire pour financer l'indexation au coût de la vie de ce 10 \$, aussi bien avant qu'après la retraite. Le coût de cette indexation représente à peu près la moitié de ce 38 \$. L'indexation à 100 % de la hausse du coût de la vie est donc pleinement financée ; elle est accordée uniquement lorsque la situation financière du Régime est solide. En cas de difficulté, l'indexation est reportée jusqu'à la situation financière du Régime soit solide ; le versement de l'indexation commencera par la première année non encore été indexée et jusqu'à » aujourd'hui. Le report possible de l'indexation augmente la sécurité de la rente garantie de 10 \$. Notons que les rentes des personnes actives et retraitées ont été augmentées de 100 % de la hausse du coût de la vie depuis le démarrage du régime jusqu'au 31 décembre 2018.
6,00 \$	Lorsque nos actifs étaient peu élevés, l'actuaire considérait sécuritaire de payer les frais de gestion des placements à même les revenus de placement de l'année courante et de payer les frais d'administration du Régime à même la cotisation annuelle. Le niveau actuel des actifs est suffisamment élevé pour permettre de payer les frais d'administration à partir des revenus de placement de l'année courante. Nous ne le faisons pas pour conserver une marge de sécurité afin de garder la formule "100 \$ achète 10 \$ de rente annuelle". L'existence de marges élevées nous a déjà bien servi lorsque les tables de mortalité de l'évaluation actuarielle 2013 indiquaient une hausse de l'espérance de vie entraînant une hausse du coût d'environ 6 %. L'absence de marges de sécurité a permis de l'absorber sans aucun changement ; sans marge, nous aurions eu à changer la formule, en passant de 100 \$ achète 9,40 \$ par exemple. La hausse de l'âge moyen des participants actifs du régime est un autre facteur qui pourrait entraîner une baisse de la rente acquise pour chaque 100 \$ de cotisation. Voilà pourquoi nous conservons cette marge.
100 \$	Un niveau de cotisation qui assure un très haut niveau de sécurité quant à notre capacité de verser la rente garantie à l'ensemble des personnes retraitées et bénéficiaires jusqu'à leur décès.

L'effet de ces mesures est que, au 31 décembre 2018, nous avons 1,60 \$ en caisse pour chaque 1 \$ requis pour payer les rentes promises. La situation financière du régime a permis au comité de retraite d'accorder l'indexation des années 2017 et 2018 pour l'ensemble des rentes des personnes actives et retraitées, pour une hausse totale de 3,83 %.

Pour ses 50 ans, l'UQAM choisit le Régime de retraite parmi les « 50 projets portés par l'UQAM qui ont transformé la société québécoise ».



Crédit : Nathalie St-Pierre

Parmi les activités pour souligner le 50^e anniversaire de l'UQAM, *Parcours Impact* visait à identifier et faire connaître « 50 projets portés par l'UQAM qui ont transformé la société québécoise ». Le régime de retraite a été l'un des 50 projets retenus. Il est issu d'un partenariat initial entre des groupes coordonnés par Relais-Femmes et le Centre de formation populaire (CFP) d'une part, et le Service aux collectivités de l'UQAM qui a fourni les services de l'un des ses coordonnateurs, Michel Lizée. Ce dernier a appuyé un groupe de travail de 15 personnes issues du communautaire pour concevoir un régime géré par et pour le communautaire, adapté aux besoins, attentes et contraintes du communautaire, il a participé au travail de mise sur pied et de développement du régime et le soutient encore aujourd'hui. On peut voir sur la photo des membres du comité de retraite et des personnes salariées présentes lors du lancement de cette activité le 3 décembre dernier. Les affiches vont circuler un peu partout à travers l'UQAM pour mettre en valeur ces projets au sein de la communauté universitaire. L'affiche produite sur le projet Régime de retraite est disponible sur le site de l'UQAM (<https://parcoursimpact.uqam.ca/projet/un-regime-de-retraite-pour-le-communautaire/>). Le Régime a produit une version Acrobat en format légal et une copie grandeur nature de celle-ci devrait bientôt être affichée dans les locaux du Régime.

De nouveaux groupes se joignent au Régime

Depuis la dernière Infolettre, le comité de retraite a accepté l'adhésion de groupes dont vous trouverez la liste ci-après. Veuillez noter que vous pouvez trouver la liste complète de tous les groupes adhérents sur notre site.

- 749 Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, coopérative de solidarité (CDR-OL)**
- 750 Ancre et Ailes du Haut-St-Laurent**
- 751 Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI)**
- 752 Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent**
- 753 Association coopérative d'économie familiale du Nord de Montréal (ACEF du Nord de Montréal)**
- 754 SAGA Jeunesse**
- 755 Centre d'aide aux victimes d'actes criminels d'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT)**
- 756 Microcrédit Montréal**
- 757 Conseil national des chômeurs et chômeuses**
- 758 Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)**
- 759 Original tatoué, café de rue**

Le Régime souhaite la bienvenue à ces groupes et au personnel salarié qui y œuvre !

Nous souhaitons également à tous et toutes une joyeuse période des Fêtes. Nos bureaux fermeront à midi le 21 décembre 2019 et rouvriront le lundi 6 janvier 2020.

Nos coordonnées

Marie Leahey, coordonnatrice générale	poste 24
Sylvia Roy, coordonnatrice administrative	poste 23
Maria Luisa Apaza, responsable de la comptabilité	poste 25
Anne-Marie de la Sablonnière, responsable de la formation	poste 22
Andrianina Ramaroson, agente d'administration	poste 21

Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
2415, rue Montgomery, Montréal QC H2K 2S2
Tél. : 514-878-4473/1 (888) 978-4473
RRFS-GCF@regimeretraite.ca www.regimeretraite.ca